

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
 ARRONDISSEMENT DE PAU**

Mairie d'Orthez

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, DE MORO, PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, M. VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE, RAMALHO

ABSENTS/EXCUSES : MM. SENSEBE (pouvoir à Mme LEMBEZAT), LABORDE (pouvoir à M. ETCHEBERTS), WILS (pouvoir à Mme DE MORO), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LEMBEZAT

21 - 117 - DEGREVEMENTS : FACTURES CONSOMMATION D'EAU

Rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre CARRERE, conseiller municipal :

Vu les demandes de dégrèvements concernant plusieurs factures d'eau potable,

Vu le règlement du service public de l'eau potable et notamment l'article 40 fixant les modalités de calcul des dégrèvements sur les consommations d'eau,

Vu l'article R2221-72 du Code Général des Collectivités Territoriales qui liste les dossiers relevant du Conseil municipal après avis du Conseil d'Exploitation.

Suite aux demandes des abonnés sur leur facture d'eau et après examen technique et administratif des services de la régie des eaux, il est proposé d'accorder les dégrèvements suivants d'un montant total de 120,65 € TTC qui se résument comme suit :

Exercice Session	MOTIF	N° FACTURE	MONTANT TTC (€)	
			Budget EAU	Budget ASSAINISSEMENT
2021	Fuite	20210402438	120,65 €	
TOTAL			120,65 €	

Volumes en m³ pour l'eau et m³ pour l'assainissement qui se résument comme suit :

Exercice Session	MOTIF	CUBATURE (m ³)	
		EAU m ³	ASSAINISSEMENT m ³
2021	Fuite	175	263
2021	Fuite	1071	1117
		1 246 m³	1 380 m³

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le 27 SEP. 2021

ID : 064-216404301-20210921-21DEL117-DE

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation qui s'est réuni le 9 septembre dernier,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les dégrèvements tels que présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 21 septembre 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Affiché en Mairie le